

2025/24/03/14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq** à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine (**arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025**), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 13/03/2025  
Convocation affichée le : 17/03/2025  
Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 23  
Procuration (s) : 4

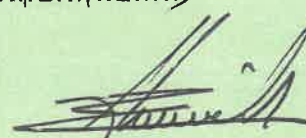
Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025

Publié ou notifié le 04/04/2025

Certifié exécutoire le 04/04/2025

A GOURIN, le 04/04/2025

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**14- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DÉPÔT DU PERMIS D'AMÉNAGER DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE-ET-SAINT-PAUL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer un permis d'aménager afin de réaliser l'aménagement des abords de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer ce permis au nom et pour le compte de la commune, ainsi qu'à signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

*La note de présentation du projet a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante.*



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250324-D2025240314-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à déposer le permis d'aménager pour la réalisation de l'aménagement des abords de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, au nom et pour le compte de la commune, ainsi qu'à signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Le Maire,

HERVÉ LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.